

BULLETIN DE PARTICIPATION AGE et AGO du vendredi 3 avril 2026

A nous retourner au plus tard le mercredi 25 mars 2026 à :

INITIATIV'Retraite 32 - 3 chemin de la Caillaouère - CS 70161 32003 AUCH CEDEX

Madame : _____ **Monsieur :** _____

Adresse : _____ **/Tél :** _____

☐ ➤ Participera (ont) ○ Aux Assemblées, ○ Au repas : _____ X 10 € * = _____ €

PAIEMENT PAR :

- ☐ Carte Bancaire sur : billetterie.festik.net/initiativ32/product/ago
(Avec ce type de paiement inutile de nous retourner ce bulletin réponse)
- ☐ Virement bancaire IBAN : FR76 1690 6010 2251 0200 5553 050
(préciser votre nom et l'objet dans les références du virement.)
- ☐ Chèque à l'ordre d'INITIATIV'Retraite 32

POUVOIR

☐ ➤ MADAME ne participera pas aux Assemblées et donne pouvoir : À Mme, Mr : _____ Adresse : _____, de me représenter aux AG d' INITIATIV'Retraite 32 , le 3 avril 2026 et de prendre part aux débats et au vote des résolutions inscrites à l'ordre du jour.
☐ ➤ MONSIEUR ne participera pas aux Assemblées et donne pouvoir : À Mme, Mr: _____ Adresse : _____, de me représenter aux AG d' INITIATIV'Retraite 32 , le 3 avril 2026 et de prendre part aux débats et au vote des résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée.

Fait à : _____ le,

Signature :

Rappel : Le membre empêché peut donner mandat de le représenter à l'assemblée générale. Le mandataire doit être un autre membre. Le membre mandaté ne peut recevoir plus de deux mandats et ne peut disposer que de trois voix, la sienne comprise. L'assemblée générale ordinaire n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement que si elle est composée d'un nombre de membres présents ou représentés au moins égal à 10 % des membres composant l'association à la date de la convocation.

